

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 juin 2009

Personnes présentes :

Isabelle OBRECHT	Adjointe au Maire
Paul ROTH	Adjoint au Maire
WIDMANN Armand	AE
SCHALK André	Adjoint au Maire
FISCHER Monique	Conseillère Municipale
SCHEER Christiane	Conseillère Municipale
FAUSSER Annabella	Conseillère Municipale
DEBEUCKELAERE François	Conseiller Municipal
WEILLER Christian	Conseiller Municipal
FREYERMUTH Bruno	AE
HILTZ Barbara	Conseillère Municipale
BERGERET Dominique	Conseiller Municipal

POINTS ABORDÉS	OBSERVATIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<p>Club Equestre de la Haute EHN : Demande de subvention suite à l'achat d'un camion</p> <p>Le Club Equestre de la Haute EHN a été contraint de remplacer le camion qu'il utilisait pour le transport des chevaux vers les lieux de compétition. Agé de 22 ans, il accusait plusieurs millions de kilomètres, et nécessitait de nombreuses réparations.</p> <p>Un nouveau véhicule, de marque MAN, a été acquis auprès de la société sarthoise CMVO72 pour un prix HT de 60000 €, dont il faut déduire une reprise de 5500 €.</p> <p>Soit un prix d'achat de 54500 €.</p> <p>Le Président a sollicité une subvention auprès de la Ville d'Obernai</p>	<p>Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 1999, une participation de 15 % a été proposée aux membres de la Commission.</p> <p>A titre subsidiaire, il leur a été précisé que le Club devait encore régulariser une procédure de permis de construire, suite à la réalisation, sans autorisation, de boxes pour les baby poneys.</p> <p>Le Club devra également apposer des logos de la Ville d'Obernai sur le camion. Cette question relève du Service Communication de la Collectivité.</p>	<p>La Commission a émis un avis favorable. Le montant de la subvention est établi comme suit :</p> $\frac{54500 \times 15}{100} = 8175 \text{ €}$ <p>Elle laisse ce point à l'appréciation du Conseil Municipal qui se réunira le 6 juillet 2009.</p> <p>La Commission préconise, avant tout versement, que le Club ait rempli les obligations légales liées à la construction des boxes, et que les logos soient mis en place. L'ensemble des opérations devant intervenir avant le 31 décembre 2009.</p>
<p>Tennis Club d'Obernai : Demande de subvention suite à des travaux sur deux courts</p> <p>Le Tennis Club d'Obernai est amené à procéder à une remise en état des courts n° 9 et 10, car les surfaces de jeu sont usées, et ne sont plus conformes aux normes de la Fédération Française de Tennis</p> <p>Il a produit un devis établi par la société alsacienne COTENNIS, pour un montant TTC de 7774 €</p> <p>Le Président a sollicité une subvention auprès de la Ville d'Obernai</p>	<p>Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 1999, une participation de 15% a été proposée aux membres de la Commission.</p>	<p>La Commission a émis un avis favorable quant à une prise en charge de 15% du montant TTC des travaux, à savoir :</p> $\frac{7774 \times 15}{100} = 1166 \text{ €}$ <p>Elle laisse ce point à l'appréciation du Conseil Municipal qui se réunira le 6 juillet 2009.</p>

POINTS ABORDÉS	OBSERVATIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<p align="center">Demande de création d'un terrain pour la pratique du VTT free ride</p> <p>Un certain nombre de jeunes gens ont pratiqué depuis trois ans le VTT « free ride » au pied des carrières de ST Nabor. Ils avaient aménagé le site en créant des bosses, et construit un abri.</p> <p>Sur ordre semble-t-il de l'ONF, des engins de chantier ont nivelé le sol...</p> <p>A ce jour, les personnes concernées ne disposent plus d'un parcours adapté, et ont sollicité la Ville d'Obernai en vue de l'attribution d'un lieu de pratique.</p>	<p>Vérifications faites, aucun espace n'est disponible. Il convient de préciser par ailleurs que les aménagements d'un parcours de VTT relèvent de la réglementation des aires de jeu. Ils nécessiteraient des coûts importants.</p>	<p>Face à des pratiques individuelles, les membres de la Commission ont fait part de leur réserve quant à réserver une suite favorable à la demande des pratiquants du VTT « free ride ».</p> <p>Mme Isabelle OBRECHT informera les demandeurs de la décision prise.</p> <p>Le point abordé ne fera pas l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal.</p>
<p align="center">Fête du Sport</p> <p>Mme Isabelle OBRECHT a fait état d'une réunion qui s'est déroulée le 15 juin dernier, et qui a permis de regrouper des Présidents et entraîneurs de clubs sportifs obernois.</p> <p>A cette occasion, les modalités de mise en œuvre de la Fête du Sport ont pu être évoquées. En particulier la période qui devait être retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - septembre 2009, ou - juin 2010 <p>Bien que la plupart des personnes présentes se soient prononcées en faveur de juin 2010, la Ville d'Obernai prendra l'attache des responsables des associations sportives non représentées, afin de connaître leur avis en la matière.</p> <p>Au regard des conclusions qui seront relevées, la Ville d'Obernai fera connaître la date retenue.</p> <p>En attendant, des Présidents ont proposé de se réunir pour réfléchir à une amélioration de la Fête du Sport, et en particulier la marche à suivre pour que les élèves des classes élémentaires soient parties prenantes.</p>	<p>La Commission a été attentive, et des avis partagés ont été mis en avant quant à la période à retenir pour la tenue de la Fête du Sport.</p> <p><i>... les arguments en faveur du mois de septembre étant aussi valables que ceux qui militent pour le mois de juin.</i></p>	<p>Les Membres de la Commission seront informés des résultats des démarches entreprises par la Ville d'Obernai.</p> <p>Le point abordé ne fera pas l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal.</p>

Obernai, le 18 juin 2009

Isabelle OBRECHT
Adjointe au Maire,
Déléguée à la Jeunesse, aux Sports, et aux Loisirs